



GRIESBACH AU VAL INFOS Brèves

GRIESBACH AU VAL INFOS Brèves

du 28 SEPTEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE

Habitants de GRIESBACH AU VAL,

Cette rentrée 2020 est particulière, puisque la COVID nous impose toujours des contraintes quotidiennes. Dans nos écoles, tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire, la restauration et l'accueil périscolaire sont assurés. La distanciation sociale n'est plus obligatoire dans les classes, ce qui implique que les autres mesures sanitaires soient rigoureusement appliquées : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et enfants de plus de 11 ans, mais aussi nettoyage minutieux et aération fréquente des locaux. Je souligne et remercie l'engagement de chaque agent communal dans ces actions ainsi que les agents du SIVU.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Comme les autres communes, Griesbach au Val et les communes du RPI se préparent à cette éventualité. En tant que parents, votre rôle est primordial : votre enfant ne doit pas aller à l'école si un membre de votre foyer présente de la fièvre, ou un, voire plusieurs symptômes évoquant la maladie COVID.

Du côté de la vie associative, la crise sanitaire impose aussi beaucoup de contraintes :

- La capacité des salles communales est réduite à 1 personne pour 4 m². Pour notre commune le maximum est 50 personnes assises dans la grande salle et 10 dans la petite salle
- Le port du masque est obligatoire, et il est de la responsabilité de chaque président d'association de le faire respecter.
- Du gel hydro alcoolique ou un point de lavage des mains doit être mis à disposition du public.
- Une désinfection régulière du matériel utilisé doit être organisée.

Pour terminer sur ce sujet des contraintes liées au virus, les salles municipales ne peuvent plus être louées aux particuliers pour des fêtes privées, impossibles dans ces conditions. Et le Préfet a décidé, depuis le 18 septembre, d'imposer le port du masque dans tous les marchés, foires, brocantes, marchés aux puces, regroupement de plus 10 personnes.

La vie en communauté n'est pas simple. Des droits et des devoirs nous le rappellent tous les jours. On met trop souvent les droits « en avant » mais qu'en est-il de ses devoirs ?

La liberté d'expression est un droit et c'est tant mieux. Nous avons été destinataires d'un tract concernant la vitesse de certains véhicules dans le village. L'expression est légitime mais la forme beaucoup moins car elle n'engage pas tous les habitants de la rue. Et pourquoi uniquement ce secteur ? Les autres rues du village peuvent également subir ces excès ! Une preuve de courage aurait été de signer ce document mais ce n'est pas donné à tous... Le problème de la vitesse est un sujet qui a déjà été évoqué, et fera l'objet d'une étude encore plus poussée.

Prenez soin de vous, prenez soin de vos proches et rappelez-vous qu'ensemble rien n'est impossible.

Angelo ROMANO,

Maire de GRIESBACH AU VAL

Entretiens :

Des travaux sur la chaudière bois de la Commune se feront début octobre avant le démarrage de la période de chauffe. Des pièces mécaniques et des briques réfractaires doivent être changées. Suite à la situation sanitaire les travaux prévus plus tôt ont été décalés.

Vous avez pu constater que des travaux de voirie ont été réalisés début septembre. Ils étaient nécessaires car les revêtements routiers se dégradent de façon importante. L'entreprise a fourni un travail de qualité et l'ensemble des routes du village sont à nouveau opérationnelles. Je tiens à remercier personnellement les agents techniques Éric et Marc pour leur travail de qualité dans la réfection des rues.

L'éclairage public fait aussi partie de nos préoccupations. Beaucoup de nos lampadaires sont anciens et les ampoules d'origines n'existent plus. Les ampoules à LED d'aujourd'hui doivent être mises en place. Mais cela nécessite des travaux au niveau des mâts d'éclairage pour adapter de nouveaux éclairages. Cela sera prévu dans les travaux de 2021. Une étude sera réalisée également concernant l'allumage des lampes durant la nuit, et cela pour répondre à une logique écologique et une logique d'économie et de réduction des coûts.

Tilleul (près de l'abris bus) : À la suite d'un diagnostic effectué par un organisme indépendant agréé, il s'avère que le tilleul est dangereux.

En effet le **BRS** (Bois résiduel sain), fait apparaître que les normes admises sont au minimum de 33 % de bois résiduel sain sur le diamètre de l'arbre (pour un arbre ayant une hauteur coïncidente avec le diamètre du tronc). Ici il est de 25.8% et donc nettement inférieur à la norme requise.

Cet arbre fût planté en 1911 et a fait partie de la Commune depuis tout ce temps. C'est avec beaucoup de regrets que la décision a été prise mais la sécurité prime avant tout. De ce fait la commune a décidé d'abattre cet arbre et de replanter ultérieurement un autre. La coupe de cet arbre se fera la semaine 44. Un arrêté et un sens de circulation sera mis en place pour cette matinée.

Déclaration des dates de battues de chasse et régulation de gibier

Par la présente, et conformément au cahier des charges des chasses communales, je vous transmets les dates de nos grandes battues hivernales de régulation.

Les dates retenues sont les 24/25 Octobre, 7/8 et 21/22 Novembre, 5/6 et 19/20 Décembre.

Des poussées avec un nombre restreint de chasseurs pour terminer de réaliser les plans de chasse auront lieu le 27/28 Décembre et le 9/10 Janvier 2020.

Rappel

Pour tous les travaux ayant une modification des aspects extérieurs sans augmentation de surface taxable, une Demande Préalable de travaux est obligatoire. (S'il s'agit de travaux d'aménagement paysager, sans excavation, cela n'est pas nécessaire). La création d'aire de stationnement est soumise à une taxe.